



SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE  
LANNION  
DU 26 SEPTEMBRE 2024

**Avis du Bureau de la CLE**  
**Actualisation de la base de données « zones humides »**  
**Délibération n° B\_20-2024**

Le 26 septembre 2024, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Plouaret.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

**Etaient présents :**

**Madame Annie Bras-Denis** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Paul Le Bihan** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Yves Le Corre** Syndicat mixte Goas Koll Traou Long  
**Monsieur François Le Marrec** Guingamp Paimpol Agglomération

**Membres excusés :**

**Monsieur Jean-Marc Puchois**, Conseil départemental du Finistère  
**Madame Marie-Annick Guillou**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Monsieur Cédric Seureau**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Eric Le Creurer**, Lannion-Trégor Communauté  
**Madame Bénédicte Boiron**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Joël Le Jeune**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Guy Pennec**, Morlaix Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

**Etait présent :**

**Monsieur Jean-Pierre Le Leer**, Eau et Rivières de Bretagne

**Membres excusés :**

**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer  
**Madame Edwige Kerboriou**, Chambre d'agriculture  
**Madame Charlotte Le Bris**, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

**Membres excusés :**

**Monsieur Pierre Prod'Homme** Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
**Madame Léa Thiébault** Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

### Assistaient :

**Madame Gwenaëlle Briant** Lannion-Trégor Communauté

**Monsieur Pierre Thuault** Lannion-Trégor Communauté

**Madame Céline Cabon** Guingamp Paimpol Agglomération

**Madame Lucie Chauvin** Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

### Exposé :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUI-H), Lannion-Trégor Communauté a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides sur les zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles une présence de zone humide est pressentie au regard de la couche de zones humides potentielles fournies par l'INRAE et l'OFB, de l'analyse des photo-aériennes et des sondages pédologiques déjà réalisés lors de précédents inventaires.

Cette analyse a permis de faire ressortir 240 parcelles à prospecter sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes ont été averties en décembre 2023 de la réalisation de ces inventaires complémentaires par un mail adressé de la part d'Annie Bras-Denis, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de Paul Le Bihan, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à LTC.

Un arrêté préfectoral autorisant les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 janvier 2024.

Les propriétaires des deux cents parcelles à prospecter ont été avertis par courrier en janvier 2024.

Les inventaires des zones humides sur ces parcelles se sont déroulés de février à juin 2024.

L'inventaire a été soumis à la consultation des propriétaires et des communes entre le 19 août et 19 septembre 2024.

Sur les deux cents quarante parcelles prospectées, trente-sept sont concernées par une présence de zone humide. Sur les trente-sept, trente-et-une parcelles sont situées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Sur ces parcelles, onze contestations des résultats ou demandes de renseignement ont été formulées au moment de la consultation des propriétaires entre le 19 août et le 19 septembre 2024.

### Décision

Le Bureau de la CLE émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- Pleumeur-Bodou 22198 BD 372
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 565
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 482
- Pleumeur-Bodou 22198 AH 350
- Trégastel 22353 BK 133
- Trégastel 22353 AE 557
- Trégastel 22353 BK 285
- Trégastel 22353 BH 35
- Trégastel 22353 BK 132
- Trégastel 22353 BK 134
- Trégastel 22353 BH 92
- Trébeurden 22343 OB 2005
- Trébeurden 22343 AI 48
- Lannion 22113 OE 647
- Plestin-les-Grèves 22194 AH 562
- Vieux-Marché 22387 OC 49
- Ploulec'h 22224 OB 432
- Plounevez-Moedec 22228 OB 172
- Plufur 22238 OD 808

**Les modifications apportées sur ces dix-neuf parcelles seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.**

**Au moment de la consultation des propriétaires (19 août-19 septembre 2024), douze contestations des résultats de l'inventaire « zones humides » ont été formulées pour les parcelles suivantes :**

- Pleumeur-Bodou 22198 OD 1578
- Trégastel 22353 BH 34
- Trégastel 22353 BK 2
- Trégastel 22353 BK 245
- Trégastel 22353 BI 345
- Trébeurden 22343 OA 252
- Trébeurden 22343 AI 385
- Trébeurden 22343 OB 532
- Trébeurden 22343 AB 33
- Trébeurden 22343 AB 60
- Perros-Guirec 22168 AD 142
- Plufur 22238 OD 958

Le Bureau de la CLE souhaite reporter la validation des inventaires complémentaires réalisés sur les parcelles 22198 OD 1578, 22353 BH 34, 22353 BK 2, 22353 BK 245, 22353 BI 345, 22343 OA 252, 22343 AI 385, 22343 OB 532, 22343 AB 33, 22343 AB 60, 22168 AD 142, 22238 OD 808 à la prochaine Commission Locale de l'Eau (décembre 2024). D'ici là, si les propriétaires de ces parcelles apportent des éléments d'expertise concluant à une différence avec l'inventaire réalisé début 2024, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion pourra organiser des visites sur le terrain afin de réaliser un inventaire des zones humides en présence des services de l'Etat (MISEN 22).

**L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, aux propriétaires, à la Direction Aménagement et à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.**

**Madame Annie Bras-Denis**

*Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion*

*Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté*

